

Conférence internationale des Villes-Santé

**La santé et la ville : la vie urbaine au 21^{ème} siècle
Perspectives et solutions pour les villes engagées pour la santé et le bien-être**

Athènes- Grèce, 22-25 octobre 2014

Déclaration d'Athènes pour les Villes-Santé

**Déclaration politique et engagements
du Réseau des Villes-Santé de l'OMS Europe,
et des Réseaux Nationaux de la Région Europe pour la
Phase VI**

***Renforcer le leadership des villes pour la santé,
la réduction des inégalités et le bien-être de tous***

Déclaration politique

Nous, Maires et responsables politiques des villes réunis à la Conférence Internationale des Villes-Santé d'Athènes de 2014 confirmons notre engagement envers les valeurs et principes du mouvement des Villes-Santé.

Face au développement urbain et d'un monde interdépendant nous devons passer à une vitesse supérieure pour conduire l'action individuellement et collectivement en vue de rendre nos villes sûres, justes, résilientes, durables et aptes à faciliter l'insertion.

Nous reconnaissons que :

- le bien être, la santé, le bonheur de nos concitoyens dépendent de notre volonté à prioriser les politiques qui se réfèrent aux déterminants de la santé tout au long de la vie ;
- la qualité de la vie urbaine implique une action urgente de notre part vis-à-vis du changement climatique et de ses effets sur la santé ; et
- la diversité sociale et la confiance, éléments essentiels pour une collectivité chaleureuse seront favorisées si nous contrecarrons les politiques conduisant à accentuer la ségrégation et les inégalités de santé.

C'est pourquoi nous recommandons vivement **un investissement en faveur de la ville et de ses habitants**. Nous allons renforcer notre engagement d'être ambassadeurs de la santé - entre les villes et avec les nombreux autres partenaires. En particulier, nous allons nous engager à formuler et à mettre en œuvre l'Agenda des Nations Unies pour l'après 2015 (worldwewant2015.org).

Nous déclarons nous engager à :

- intégrer **la santé et le développement durable dans nos méthodes de planification, d'organisation, d'entretien et de gestion** de nos villes et de nos quartiers ainsi que dans l'usage des nouvelles technologies ;
- utiliser **la tribune publique et les réseaux qui sont les nôtres** pour alerter les décideurs des risques de certaines politiques qui prennent des mesures d'austérité et peuvent accroître les inégalités de santé, priver la population de services indispensables, en minant leur santé physique, santé mentale ainsi que le bien-être ;
- accentuer la prise de conscience de la nécessité d'agir sur **les déterminants de la santé dans toutes les actions** et les décisions des dirigeants et de la société afin d'utiliser le pouvoir qui nous est reconnu pour rassembler, engager et motiver tous les responsables concernés par la santé, et user de notre influence pour inciter les autres secteurs à intégrer la santé dans leurs politiques ;
- recommander l'**utilisation de données clés concernant la santé, sa juste répartition et le bien-être, comme baromètre** du développement social et économique et des progrès accomplis à tous les niveaux, pour réduire la pauvreté, faciliter l'insertion sociale et éliminer la discrimination ;
- tenir avec force **nos rôles privilégiés de facilitateurs et d'innovateurs sociaux** aux niveaux local, national et international afin d'inciter à l'investissement pour la santé ; et

- continuer à partager **les nouveaux savoirs sur les politiques** et modes de gouvernance plus efficaces et efficaces face aux défis santé qui apparaissent ou se poursuivent.

La santé jouera un rôle toujours plus important dans les programmes nationaux, régionaux et mondiaux. Les réseaux de villes auront un rôle décisif à jouer dans les programmes mondiaux de santé, d'environnement et de développement ainsi que des objectifs à atteindre. **Nous appelons donc les gouvernements nationaux et les organismes internationaux du monde entier à :**

- reconnaître **l'importance de la dimension urbaine et locale** pour mener et intégrer des politiques nationales et internationales de santé ;
- mobiliser des **ressources** supplémentaires et des outils légaux quand cela est approprié pour favoriser des politiques d'équité en santé, d'insertion sociale et de développement durable ;
- s'appuyer sur **les expériences des villes** dans l'analyse et la réponse aux conditions locales de santé par des démarches intersectorielles et participatives, pour apporter l'information aux programmes de santé nationaux et internationaux et inciter les représentants des **collectivités locales** à participer en nombre aux réunions de forums internationaux ; et
- **soutenir les réseaux nationaux des Villes-Santé** dans leur rôle de coordination, de négociation, et de développement des compétences.

Nous appelons tous les responsables des villes et les responsables de la santé ainsi que tout habitant des milieux urbains à nous rejoindre dans cette mobilisation pour créer un futur qui soit plus favorable à la santé et au développement durable.

Engagements pour l'action dans la Phase VI du Réseau européen Villes-Santé de l'OMS et le Réseaux européen des réseaux nationaux des Villes-Santé

Nous, Maires et responsables politiques des villes européennes assemblées à la Conférence internationale des Villes-Santé d'Athènes en Grèce, le 25 octobre 2014, au moment du lancement de la 6^{ème} phase de l'action Ville Santé qui va inspirer et guider notre travail pour les cinq prochaines années nous nous engageons à :

1. Réaffirmer notre engagement aux principes des Villes-Santé et aux valeurs de justice, d'empowerment, de partenariat, de solidarité, de développement durable (Encadré 1) fondés sur la Constitution de l'OMS et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, qui déclare que « *La possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain, quelles que soient sa race, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique ou sociale.* ».

Encadré 1 : Principes et valeurs de référence de Ville Santé

- **Justice** : agir sur les inégalités de santé en portant attention aux besoins de ceux qui sont vulnérables et socialement désavantagés ; l'injustice c'est cette inégalité imméritée et évitable qui est cause d'atteintes à la santé. Le droit à la santé s'applique à chacun quels que soient son sexe, sa race, ses croyances religieuses, son orientation sexuelle, son âge, ses incapacités et ses conditions socio-économiques.
- **Participation et empowerment** : assurer le respect du droit collectif et individuel à participer à la prise de décision concernant la santé, les services de soins et le bien-être. Donner aux citoyens les occasions et les moyens de renforcer leur pouvoir et de devenir autonomes.
- **Partenariat** : établir des partenariats stratégiques, multisectoriels et efficaces associant des représentants de la société civile et d'autres acteurs non gouvernementaux afin de mettre en œuvre des actions qui mènent à une amélioration durable de la santé.
- **Solidarité et amitié** : travailler dans la paix, l'amitié et la solidarité par le renforcement des liens sociaux, et dans le respect de la diversité sociale et culturelle des membres du mouvement Villes-Santé.
- **Développement durable** : agir pour s'assurer que le développement économique -et toutes les infrastructures qui y contribuent comme les systèmes de transports- sont socialement et environnement durable, prendre en compte les besoins du présent de manière à ne pas compromettre aux futures générations la possibilité de satisfaire leurs propres besoins.

2. Reconnaître notre rôle exceptionnel de leader au niveau local, national et international à la fois comme avocats et comme gardiens de la santé et du bien-être de nos concitoyens en assurant un fort engagement politique pour renforcer nos efforts afin de progresser et de protéger tous nos concitoyens.

3. Faire connaître de manière transparente les intérêts et s'assurer de la participation entière de tous les citoyens, auprès desquels nous devons rendre des comptes dans l'action politique.
4. Utiliser les tribunes publiques et les réseaux pour engager les autres : en renforçant la prise de conscience des causes profondes de la mauvaise santé dans nos contextes urbain ; utiliser notre pouvoir commun pour associer et engager tous les partenaires concernés à s'engager en faveur de la santé ; et user de notre influence pour que les autres secteurs intègrent dans leurs actions les questions de santé.
5. Renforcer les réseaux des Villes-Santé pour en faire des tribunes d'échanges, d'information et d'expertise (Encadré 2) et des acteurs indispensables de la gestion des crises et le plaidoyer collectif des villes pour la santé.

Encadré 2 : Approches stratégiques des Villes-Santé

- Promouvoir des approches qui placent la santé en priorité dans les programmes sociaux et politiques de la ville
- Promouvoir des programmes et des actions locaux pour la santé et le développement durable en soulignant l'importance de la prise en compte des déterminants de la santé, de l'égalité devant la santé et des principes de la Santé pour tous dans toutes les politiques
- Promouvoir la gouvernance intersectorielle et participative pour la santé, l'égalité devant la santé dans toutes les politiques, et une démarche intégrée de planification pour la santé
- Générer une expertise politique et pratique, des données probantes de qualité, des savoirs et méthodes à utiliser pour promouvoir la santé dans toutes les villes de la Région Europe
- Promouvoir des liens de solidarité, de coopération et de travail entre les villes européennes et les réseaux des autorités locales ainsi que les partenariats avec les instances concernées par les questions urbaines
- Renforcer l'accessibilité aux réseaux des Villes-Santé à tous les états membres de toutes les Régions OMS.

6. Rappeler et travailler à mettre en œuvre les accords, engagements des précédentes déclarations et les manifestes politiques concernant les Villes-Santé (1986-2014) qui ont intégré et donné une expression locale aux conventions, chartes, stratégies, plans d'action pour la promotion de la santé, la prévention des maladies chroniques, la justice sociale, les politiques publiques favorables à la santé et la santé environnementale (annexe 1) en provenance de l'OMS, des Nations Unies et de l'Union Européenne.
7. Profiter des nouvelles occasions et des nouvelles données probantes pour une action efficace, incluant :
 - les nouvelles technologies -scientifiques, pharmaceutiques ou de la communication- qui ont grandement allongé l'espérance de vie, le diagnostic médical, les possibilités de traitement, la collecte et la diffusion de l'information, la connectivité numérique et son accessibilité dans les récentes décennies ;
 - les nouveaux savoirs fondés sur les déterminants sociaux de la santé et les mécanismes de répartition des ressources, la capacité de faire des choix personnels

au sein de la société ont une influence sur la santé, favorisent la bonne santé et réduisent les inégalités de santé.

- les nouvelles idées concernant les liens entre santé et performance économique, l'impact sur les phénomènes économiques des systèmes de santé locaux, nationaux et internationaux en tant que créateurs, employeurs, propriétaires, constructeurs consommateurs, novateurs et concurrents interviennent pour la population, les idées et la production
- les nouvelles connaissances sur comment les maires et les autres décideurs en santé publique sont en train de changer les structures de gouvernance en vue d'améliorer la collaboration entre les différents acteurs et réseaux, y compris les représentants des habitants, des collectivités et le secteur public ; et
- les nouveaux rôles que les maires, autres décideurs et agences de santé publique peuvent adopter dans un environnement politique aujourd'hui plein de challenges.

Encadré 3 : Nouveaux rôles des maires et autres responsables publics

Les maires et autres responsables publics ont le pouvoir d'améliorer la santé et le bien-être en:

- adoptant une conception large de la santé qui s'adresse à toutes les politiques ;
- appelant les acteurs de tous les secteurs à mieux profiter des partenariats et d'une prise de décision décentralisée quand cela peut créer une différence ;
- attribuant les ressources nécessaires et avant tout en prenant le temps d'établir une confiance et une compréhension entre tous les secteurs ;
- facilitant et négociant des objectifs interdépendants avec les partenaires des autres secteurs et les citoyens, et en assumant ensuite le pilotage avec compétence et respect des autres ;
- apportant son soutien au dialogue local, national, régional et mondial sur les valeurs et les objectifs sociétaux dont la santé, la justice sociale et le bien-être devront être les éléments essentiels ;
- encourageant de nouvelles occasions de collaboration pour mettre en œuvre des initiatives pratiques pouvant aider les villes à s'attaquer aux défis mondiaux et locaux ; et
- s'appuyant sur les nouvelles connaissances concernant la manière dont le milieu bâti et les nouvelles technologies ont un effet sur la santé de nos concitoyens et peuvent servir pour créer de villes plus intelligentes.¹

8. Prendre en compte les questions en cours et celles qui apparaissent, ainsi que les défis concernant la santé et le bien-être de nos concitoyens.

C'est aussi la lutte contre les inégalités de santé, le fardeau croissant nouveau que sont les maladies chroniques et les troubles mentaux, les agressions et la violence ; mais aussi les menaces mondiales vis-à-vis de la santé publique sans oublier les nouvelles maladies infectieuses et celles qui réapparaissent, le changement climatique et l'actuelle crise économique.

¹ Une ville peut être définie comme « intelligente » lorsque elle investit dans du capital humain et social ; de la technologie de la communication, des transports modernes, qui alimentent un développement économique durable et une bonne qualité de vie avec une gestion sage des ressources naturelles

Santé 2020 – C'est notre moment

9. Faire bon accueil à Santé 2020 -cadre d'action de la Région Europe qui soutient l'action conjointe des gouvernements et de la société civile pour la santé et le bien-être- et l'adopter comme cadre de notre politique commune, et nous mobiliser pour agir en faveur de nos buts communs (Encadré 4).

Encadré 4 : Les buts de Santé 2020 pour la Région Europe de l'OMS

1. Réduire la mortalité prématurée d'ici 2020,
2. Allonger l'espérance de vie en bonne santé,
3. Réduire les inégalités de santé,
4. Améliorer le bien-être de la population,
5. S'assurer d'une couverture santé universelle et le droit à un état de santé élevé,
6. Définir des objectifs et buts pour la santé dans les Etats membres.

Des indicateurs agréés par les Etats membres accompagneront ces objectifs.

10. Nous entendre et nous engager à assurer que les Villes-Santé de l'OMS du Réseau européen et des Réseaux nationaux seront les porteurs de Santé 2020. Nous utiliserons toute notre influence en ce sens (Encadré 5).

Encadré 5 : Une Ville-Santé influe sur la santé, le bien-être et la justice.

Réglementation : Les villes sont bien placées pour intervenir dans le domaine de la gestion des sols, des normes de construction, des systèmes de distribution d'eau et d'épuration, et pour promulguer et renforcer la réglementation de l'usage du tabac, celle de la santé au travail et de la sécurité ;

Mise en œuvre : Les autorités locales ont la capacité d'aménager et de mettre en œuvre des stratégies intégrées de promotion de la santé ;

Partenariat intersectoriel : Le mandat démocratique municipal confère un pouvoir d'autorité et favorise le partenariat et encourage les contributions des différents secteurs ;

Engagement citoyen : Les collectivités locales sont en contact quotidien avec les citoyens et sont proches de leurs préoccupations et priorités. Ils bénéficient d'opportunités exceptionnelles pour établir des partenariats avec les secteurs privés et non lucratifs, ainsi que la société civile, les groupes et associations de citoyens ;

Focus sur la justice sociale : Les autorités locales ont la capacité de mobiliser les ressources locales et de les utiliser pour donner davantage de chances aux populations pauvres et vulnérables, et pour protéger et promouvoir les droits de tous les habitants de la ville.

11. Faire de Santé 2020 un cadre d'action pertinent et fortement rassembleur pour la Phase VI du Réseau européen des Villes-Santé de l'OMS

Engagements et thèmes à retenir pour la Phase VI du Réseau Villes-Santé de l'OMS Europe

12. Déclarer que l'engagement politique demeure indispensable dans la mise en œuvre.
13. Reconnaître que le concept d'urbanisme en faveur de la santé reste valide et souhaitable, et que l'action pour la *santé dans toutes les politiques* va aller de l'avant avec un nouvel objectif central pour la construction d'une résilience communautaire et pour une instruction en santé.
14. Comprendre que pendant la mise en œuvre de Santé 2020 dans les villes, la Phase VI soutiendra les villes et les encouragera à renforcer leurs efforts pour associer les partenaires privilégiés dans l'action pour la santé et le bien-être, dans l'objectif d'exploiter leur capacité d'innovation sociale et de faire face aux challenges locaux de la santé publique.
15. Reconnaître que chaque ville a sa spécificité et adaptera les objectifs généraux les thèmes centraux de la Phase VI en fonction de sa situation locale, en définissant les domaines d'actions prioritaires susceptibles d'apporter le maximum de bienfaits à sa population.
16. Adopter des démarches et des portes d'entrée différentes mais rester à l'unisson pour mettre en œuvre les objectifs prioritaires et les thèmes d'action centraux de la Phase VI.
17. Utiliser la Phase VI comme une plateforme privilégiée pour mettre en commun ce que nous avons appris et échanger les expériences entre les villes, les pays, et le niveau infranational.
18. Utiliser des nouveaux savoirs en se basant sur les thèmes de la Phase V et le cadre d'action de la Phase VI pour agir sur les objectifs et thèmes centraux.

Objectifs et thèmes

19. Nous consacrer à agir en faveur des deux buts stratégiques de Santé 2020, qui forme le socle de la Phase VI :
 - en améliorant la santé de tous et en réduisant les inégalités de santé, et
 - en renforçant notre leadership et notre gouvernance participative pour la santé.
20. Développer une approche systématique vis-à-vis des inégalités de santé grâce à une démarche associant l'ensemble des autorités locales à un fort soutien politique en soulignant l'importance de développer des compétences utiles au changement.
21. Comprendre que le rôle de leader local en matière de santé et de bien-être nécessite un engagement politique, une vision et une approche stratégique, des aménagements institutionnels et un travail en réseau et en lien avec les personnes qui travaillent avec des objectifs similaires.

22. Reconnaître que la responsabilité locale vis-à-vis de la santé implique :
- d'avoir une vision et une compréhension de l'importance de la santé pour le développement économique et social ;
 - d'avoir l'engagement et la volonté de forger de nouveaux partenariats et alliances ;
 - de promouvoir une responsabilité en matière de santé par les acteurs locaux, statutaires ou non ;
 - d'aligner l'action locale sur les politiques nationales, européennes et mondiales ;
 - d'anticiper et planifier en faveur du changement ; et enfin
 - d'agir comme gardiens, facilitateurs, catalyseurs, avocats et défenseurs du droit au meilleur état de santé possible pour tous.
23. Mener quand c'est approprié des politiques et des interventions dans une approche tout au long de la vie, incluant des actions pour le bien-être des enfants et le développement de la petite enfance, l'amélioration de l'emploi, des conditions de travail et de la formation tout au long de la vie ; l'amélioration des conditions de vie des aînés, le renforcement de la protection sociale et la réduction de la pauvreté, tenir compte de la résilience communautaire ; renforcer l'intégration et la cohésion sociale, les droits à l'intégration et à l'égalité sans distinction de sexe, d'origine ethnique ni d'orientation sexuelle.
24. Accueillir la « diplomatie pour la santé de la ville » comme un nouveau thème à explorer dans la Phase VI, qui reflète de nouvelles possibilités de travailler entre villes mais aussi d'établir des liens avec les programmes de santé nationaux et internationaux.
25. Approuver le fait que les thèmes centraux de la Phase VI soient fondés sur l'adaptation locale des quatre priorités de Santé 2020 qui consistent à :
- Investir dans la santé par une approche tout au long de la vie et basée sur le concept d'empowerment ;
 - S'attaquer aux problèmes majeurs que sont les maladies infectieuses et les maladies chroniques dans la Région Europe ;
 - Renforcer les dispositifs qui placent la population au centre et aussi les compétences en santé publique, et l'organisation des services d'urgence; et
 - Créer des communautés résilientes et des environnements de soutien
26. Considérer que les quatre thèmes ne relèvent pas de domaines d'action séparés mais sont interdépendants et solidaires. Mener l'action tout au long de la vie et donner aux personnes les moyens d'agir par eux-mêmes, aidera la population à faire face au fardeau de la maladie et renforcera les compétences en santé publique. Les villes obtiendront des résultats d'autant plus importants quand ils relieront programmes, investissements et services et se focaliseront sur la réduction des inégalités.
27. Centrer nos efforts sur les thèmes principaux de la Phase VI du Réseau européen des Villes-Santé de l'OMS, soutenus par l'OMS et les organismes collaborateurs ainsi que pour partager nos savoirs au profit des villes d'Europe et au-delà.

Collaboration et partenariat

28. Reconnaître que les villes ne peuvent agir seules : au sein de la Région Europe de l’OMS, les gouvernements nationaux et régionaux, tout comme l’Union Européenne et le Bureau Régional de l’OMS pour l’Europe, ont un rôle majeur à jouer

29. Interpeller le Bureau Régional de l’OMS pour l’Europe pour :

- qu’il assure la direction et le support technique pour l’action envers les buts de la Phase VI (2014-2019) du Réseau européen des Villes-Santé de l’OMS ;
- qu’il soutienne, facilite et coordonne l’acquisition de compétences et le travail en réseau pour les Villes-Santé des pays membres de la Région Europe et en particulier de ceux qui n’ont pas encore été impliqués dans le mouvement Villes-Santé ;
- qu’il promeuve et encourage le développement des actions locales et reconnaisse le rôle des collectivités locales dans tous les objectifs stratégiques pertinents de l’OMS ; et
- qu’il favorise un engagement croissant d’autres professions et disciplines dans le programme Villes-Santé, en reconnaissant leur contribution clé à la santé et au bien-être.

Conclusion

Nous, Maires et représentants politiques des villes européennes rassemblées à la Conférence Internationale d’Athènes, Grèce, le 25 octobre 2014, sommes convaincus que la prospérité future de nos populations urbaines dépend de notre volonté et de notre capacité à saisir de nouvelles possibilités pour renforcer la santé et le bien-être des générations présentes et futures en Europe et au-delà.

Annexe 1 : Documents de référence

- Ottawa Charter for Health Promotion (1986)
- Athens Declaration for Healthy Cities (1998)
- Action for Equity in Europe: Mayors' Statement of the WHO European Healthy Cities Network in Phase III (1998–2002) (2000)
- WHO Framework Convention on Tobacco Control (2003)
- Belfast Declaration for Healthy Cities: the Power of Local Action (2003)
- Designing Healthier and Safer Cities: the Challenge of Healthy Urban Planning – Mayors' and Political Leaders' Statement of the WHO European Healthy Cities Network and the Network of European National Healthy Cities Networks (2005)
- Health for All: the policy framework for the WHO European Region – 2005 update (WHO Regional Office for Europe, 2005)
- Gaining health: the European Strategy for the Prevention and Control of Noncommunicable Diseases (WHO Regional Office for Europe, 2006)
- European Charter on Counteracting Obesity (WHO Regional Office for Europe, 2006)
- Aalborg +10 – Inspiring Futures (2006)
- The Tallinn Charter: Health Systems for Health and Wealth (WHO Regional Office for Europe, 2008)
- Prevention and control of noncommunicable diseases: implementation of the global strategy. Report by the Secretariat (WHO, 2008)
- Closing the gap in a generation: health equity through action on the social determinants of health (Commission on Social Determinants of Health, 2008)
- Political Declaration of the High-level Meeting of the General Assembly on the Prevention and Control of Non-communicable Diseases (2011)
- Rio Political Declaration on Social Determinants of Health (2011)
- Liège Healthy City Commitment (2011)
- Health 2020: a European policy framework and strategy for the 21st century (2012)
- Global action plan for the prevention and control of noncommunicable diseases 2013–2020
- Implementing a Health 2020 vision: governance for health in the 21st century – making it happen (2013)
- Contributing to social and economic development: sustainable action across sectors to improve health and health equity, WHA67.12 (2014)